

## PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 6 juin 2018 dans la salle de la Normandelière de l'école de voile de Brétignolles-sur-Mer,  
relative au projet de création du port de Brétignolles-sur-Mer.

### REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté du président de la communauté de communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie N°ARSG201\_8-004 du 14 mai 2018 désignant les membres temporaires de la GCN, celle-ci s'est réunie le mercredi 6 juin 2018 dans la salle de la Normandelière de l'école de voile de Brétignolles-sur-Mer, pour émettre un avis sur le projet de création du port de Brétignolles-sur-Mer.

La commission était composée de :

M. Olivier BODHUIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Alexandre ROYER, inspecteur principal des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Vendée, délégué à la mer et au littoral (DDTM 85)	Membre de droit

#### Membres temporaires titulaires :

M. Bernard DEVY	Représentant les activités de loisirs véliques
M. Éric FOUQUET	Représentant les pêcheurs
M. Dominique HARDY	Représentant les pilotes

#### Membres temporaires suppléants :

M. Christophe MONNEREAU	Représentant la SNSM
M. Pascal LUCAS M. Yannick PAUPION	Représentants les plaisanciers et loisirs nautiques à moteurs
M. Bruno TESSON M. Bernard CHRETIEN	Représentants les activités de loisirs véliques

Assistaient également à la réunion :

Mme Ghislaine BLANQUET M. Pierre GAULLET M. Jean-Philippe VORNIERE M. Pascal MONEIN	DDTM 85
--	---------

M. Yann SANQUER M. David DELATTRE	Subdivision des Phares et Balises de la DIRM NAMO
M. Christophe CHABOT	Maire de Brétignolles-sur-Mer et président de la communauté de Communes de St-Gilles-Croix-de-Vie
M. Jean-Baptiste RABINIAUX M. Stéphane RAFFENEAU	Mairie de Brétignolles-sur-Mer
M. Jérôme DENECHÉAU	Communauté de Communes de St-Gilles-Croix-de-Vie

Le président remercie Monsieur le maire de Brétignolles-sur-Mer et président de la communauté de Communes de St-Gilles-Croix-de-Vie et monsieur Royer et ses adjoints pour la préparation de cette réunion et l'ensemble des participants pour leur présence.

Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les représentants des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Le secrétaire rappelle pour mémoire la conclusion de la GCN tenue en mars 2009 pour l'examen d'une précédente version du projet.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le projet de port à Brétignolles-sur-Mer, objet de la présentation, est celui d'un port à flots, situé sur la côte entre les ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et des Sables d'Olonne. Le port sera principalement dédié à la petite plaisance. Il sera accessible 24 h / 24. Il bénéficiera de la protection d'enrochements naturels. Cette protection sera renforcée par des récifs semi-immergés sans bloquer le transit sédimentaire existant. Il se substituera à une zone de mise à l'eau par la plage de la Normandelière très régulièrement fréquentée actuellement.

Une précédente version du projet a déjà fait l'objet d'une GCN en mars 2009. Le présent projet a été remanié notamment pour réduire l'agitation à l'intérieur des bassins. Ces modifications ont été apportées au vu des simulations réalisées à la demande de la GCN de 2009.

### PRESENTATION DU PROJET

M. Denécheau présente le projet. Le port comprendra 2 bassins offrant 915 anneaux sur une superficie de 10 ha. Le premier bassin en venant du large sera dédié aux voiliers, le second aux bateaux à moteurs. Une quinzaine de place sera réservée aux bateaux de passage. Le port sera protégé de la houle du large, en complément des enrochements naturels, par deux récifs semi-immergés marquant le début du chenal d'accès. Le sommet de ces récifs a été déterminé à 6,5 m au-dessus du zéro des cartes. Le chenal et les bassins seront à la cote 1,5 m sous le zéro des cartes et localement 2,5 à 4,0 m dans les bassins. Le chenal nécessitera une opération de déroctage. Un pont mobile existera entre les deux bassins avec un tirant d'air minimal de 6 m. Une plage d'amortissement de la houle sera située au niveau de la passe d'entrée. Selon les conditions, elle pourra servir aussi de rampe de mise à l'eau, notamment à l'école de voile située à proximité immédiate. Les modélisations réalisées dans les bassins, avec des conditions météo-océaniques centennales, ont montré que l'agitation restera inférieure à 0,5 m dans les zones d'amarrage et à 0,80 m dans le chenal intérieur.

Une station d'avitaillement sera implantée sur le premier ponton. Les installations comprendront également un plan d'eau d'initiation à la voile et un autre, séparé, pour la baignade. Une aire technique sera également créée.

La gestion du port sera assurée conjointement avec celle du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Une équipe de 10 équivalents temps plein sera créée pour gérer le site à la haute saison.

Le balisage proposé comprend :

- Au large, deux bouées cardinales selon les recommandations de la GCN de 2009 ;
- Des feux rouge et vert marquant le début du chenal, positionnés aux extrémités des récifs semi-immergés ;
- Trois bouées lumineuses tribord et une bouée lumineuse bâbord pour marquer les limites du chenal d'accès ;
- Un alignement lumineux pour se présenter à l'entrée du chenal selon un axe au 056°-236°, comme cela avait été demandé lors de la GCN de 2009.

Les recommandations du CEREMA s'appuyant sur une version antérieure du projet et non à jour, n'ont pas été retenues.

### SYNTHESE DES DEBATS

L'essentiel des débats a porté sur le balisage et la réglementation de l'activité en période de travaux.

- **Balisage**

L'accès au port de nuit apparaît difficile. L'alignement au 056°-236° conduisant sur le récif semi-immergé pourrait conduire sur un danger plutôt qu'aider le navigateur à rentrer en sécurité dans le port. Le début

du chenal étant orienté plus au Nord, puis suivi d'une chicane, l'indication donnée aux marins est ambiguë. Un second alignement orienté globalement au Nord pourrait compléter utilement l'alignement proposé. Compte tenu de l'évolution du projet depuis 2009, avec notamment la création d'une chicane en début de chenal, il ressort qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un alignement. Le balisage lumineux de la passe d'entrée du chenal devrait être suffisant.

Par ailleurs, l'examen du balisage marquant le chenal montre que celui-ci pourrait être complété par une bouée bâbord supplémentaire pour marquer la limite ouest du chenal peu après avoir passé l'entrée du chenal.

Enfin, si l'étude du CEREMA ne peut être retenue pour définir le balisage du chenal d'accès au port, celle-ci propose pour les approches du chenal de ne pas retenir l'implantation d'une bouée cardinale ouest. Les marins pratiqués se sont une nouvelle fois prononcés sur l'importance de mettre en place une telle bouée au niveau de la sonde 1,6 m (cf. carte Shom 7402), afin de bien marquer le début des enrochements existant entre ce point et le chenal d'accès au port. La bouée cardinale sud est en effet insuffisante pour marquer ces dangers lorsqu'on longe la côte depuis le Nord-Ouest.

- **Infrastructures**

Les infrastructures qui améliorent la sécurité des plaisanciers et offrent la possibilité d'amarrer une embarcation de la SNSM, n'appellent pas de remarques en phase d'exploitation. Lors des travaux, il apparaît cependant nécessaire de bien règlementer l'activité de mise à l'eau des embarcations ayant lieu sur la plage de la Normandelière, y compris celle de l'école de voile. La mairie de Brétignolles-sur-Mer rappelle que l'école de voile sera fermée pendant les travaux qui touchent au domaine maritime et que la réglementation d'accès à la zone sera adaptée aux circonstances.

Avant de procéder à un tour de table pour clore les débats, le Président lit l'avis de la PREMAR Atlantique qui ne s'oppose pas au projet.

- **Tour de table**

Le tour de table fait ressortir :

- La nécessité de revoir le balisage ;
- L'attention à porter lors de la réalisation des travaux qui impactent le domaine maritime (récifs semi-immergés, déroctage et percement de la dune) ;
- Le besoin de bien confirmer la vocation du nouveau port et sa politique d'accueil des navires de passage.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre l'ensemble des résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) au Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense. Il poursuit sur l'information des usagers lors de la réalisation des travaux : la nécessaire communication des modifications envisagées avant le début des travaux puis des modifications effectivement réalisées une fois les travaux achevés.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour sa participation active et constructive aux débats.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 06 juin 2018 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de création du port de Brétignolles-sur-Mer, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- Compte tenu des caractéristiques des fonds aux approches du futur port (platier de la Grande Roche), il est recommandé d'observer la proposition inscrite dans le projet de mise en place de deux bouées cardinales.
  - S'agissant de l'approche du chenal d'entrée du futur port, les recommandations de la GCN de 2009 ne sont plus adaptées car la nouvelle implantation des brises-lames marquant l'entrée du chenal a changé. L'alignement d'accès au chenal tel que décrit dans le projet au 056°-236° peut induire le navigateur en erreur en raison de la présence d'une chicane à l'entrée du chenal. Il est recommandé d'ajouter des bouées latérales supplémentaires dans le chenal et de modifier ou de supprimer l'alignement d'accès au chenal.
  - Pendant la phase de travaux sur le domaine maritime, compte tenu de l'activité habituelle sur zone (école de voile et mise à l'eau d'embarcations depuis la plage), il est recommandé d'adapter la réglementation relative à l'accès et à l'activité dans la zone.
  - Avant la mise en service du nouveau port, il est recommandé d'organiser une commission nautique locale pour finaliser les aspects sécurité nautique du projet.
- **Mesures géophysiques** : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
  - **Information nautique** : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Signature des membres

### Le président

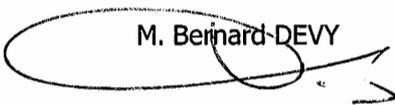
M. Olivier BODHUIN



M. Alexandre ROYER



M. Bernard-DEVY



### Les membres

M. Christophe MONNEREAU



M. Éric FOUQUET

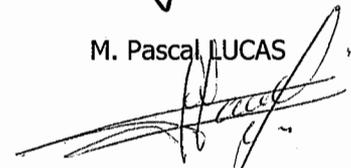


### Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



M. Pascal LUCAS

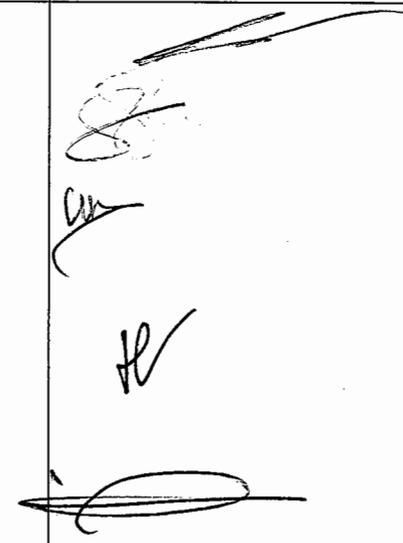


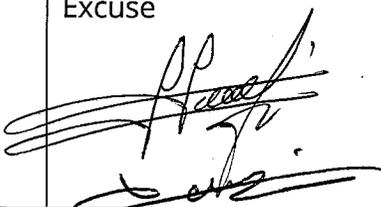
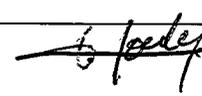
M. Dominique HARDY

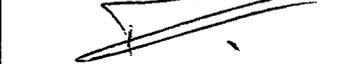
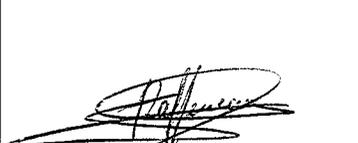
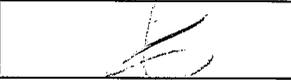
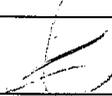


**Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 06 juin 2018**

concernant le projet de création du port de Brétignolles-sur-Mer (85).

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Olivier BODHUIN, président de la GCN	<a href="mailto:olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr">olivier.bodhuin@intradef.gouv.fr</a>	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	<a href="mailto:parville@shom.fr">parville@shom.fr</a>	
DDTM 85	M. l'IPAM Alexandre Royer Mme Ghislaine BLANQUET M. Pierre GAULLET M. Bruno BOILLON M. Jean-Philippe VORNIERE M. Pascal NAULLEAU M. Pascal MONEIN M. Patrick LEBLANC	<a href="mailto:Alexandre.royer@vendee.gouv.fr">Alexandre.royer@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:ghislaine.blanquet@vendee.gouv.fr">ghislaine.blanquet@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:pierre.gaullet@vendee.gouv.fr">pierre.gaullet@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:Bruno.boillon@vendee.gouv.fr">Bruno.boillon@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:jean-p.vorniere@vendee.gouv.fr">jean-p.vorniere@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:Pascal.naulleau@vendee.gouv.fr">Pascal.naulleau@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:Pascal.monein@vendee.gouv.fr">Pascal.monein@vendee.gouv.fr</a> <a href="mailto:patrick.leblanc@vendee.gouv.fr">patrick.leblanc@vendee.gouv.fr</a>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les plaisanciers et loisirs nautiques à moteurs	M. Michel TETART M. Pascal LUCAS M. Yannick PAUPION	<a href="mailto:mtetart47@gmail.com">mtetart47@gmail.com</a> <a href="mailto:scoot-wave@orange.fr">scoot-wave@orange.fr</a> <a href="mailto:yannick.paupion@sfr.fr">yannick.paupion@sfr.fr</a>	Excusé 
Représentants les Pêcheurs	M. Éric FOUQUET M. Stéphane BOULINEAU M. Patrice NAULLEAU	<a href="mailto:rf.jojo@wanadoo.f">rf.jojo@wanadoo.f</a> <a href="mailto:p.astrid@aliceadsl.fr">p.astrid@aliceadsl.fr</a> <a href="mailto:patrice.naulleau@gmail.com">patrice.naulleau@gmail.com</a>	
Représentants la SNSM	M. Joël CONGAL M. Christophe MONNEREAU M. Michel FILLON	<a href="mailto:j.congal@wanadoo.fr">j.congal@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:christophe.monnerEAU@orange.fr">christophe.monnerEAU@orange.fr</a> <a href="mailto:president.ST-GILLES-CROIX-DE-VIE@snsM.org">president.ST-GILLES-CROIX-DE-VIE@snsM.org</a>	
Représentants les pilotes	M. Dominique HARDY M. Laurent HERPIN M. Lionel CAROFF	<a href="mailto:dominique.hardy@pilotes-loire.com">dominique.hardy@pilotes-loire.com</a> <a href="mailto:pm-nantes@pilotes-loire.com">pm-nantes@pilotes-loire.com</a> <a href="mailto:lionel.caroff@pilotes-loire.com">lionel.caroff@pilotes-loire.com</a>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les activités de loisirs véliques	M. Bernard DEVY	<a href="mailto:bernard.devy@laposte.net">bernard.devy@laposte.net</a>	  
	M. Bruno TESSON	<a href="mailto:mobiclean@bbox.fr">mobiclean@bbox.fr</a>	
	M. Bernard CHRETIEN	<a href="mailto:bernard.chretien@free.fr">bernard.chretien@free.fr</a>	
Sub. des Phares et Balises DIRM NAMO	Yann SANQUER	<a href="mailto:Yann.Sanquer@developpement-durable.gouv.fr">Yann.Sanquer@developpement-durable.gouv.fr</a>	 
	David DELATTRE	<a href="mailto:david.delattre@developpement-durable.gouv.fr">david.delattre@developpement-durable.gouv.fr</a>	
Mairie de Brétignolles- sur-Mer	Jean-Baptiste RABINIAUX	<a href="mailto:mairie@bretignollessurmer.fr">mairie@bretignollessurmer.fr</a>	  
	Patrick CHOUQUET		
	Stéphane RAFFENEAU		
CD 85	Grégory MARNETTO	<a href="mailto:gregory.marnetto@vendee.fr">gregory.marnetto@vendee.fr</a>	
DGS CC	Jérôme DENECHÉAU	<a href="mailto:j.denecheau@payssaintgilles.fr">j.denecheau@payssaintgilles.fr</a>	
Représentants de la marine de commerce	David BOSSARD	<a href="mailto:atlantique.scaphandre@orange.fr">atlantique.scaphandre@orange.fr</a>	
	Didier RIVALLIN	<a href="mailto:didier.rivalin@gmail.com">didier.rivalin@gmail.com</a>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
CDC	CHRISTOPHE CHABOT PRESIDENT		